

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 Novembre 2017

Présents : Mme Régine REMILLON – Mr. Marc BLETEAU – Mme Marie BAUD – Mr. Vincent MOREAU – Mme Marylène DAIGUEMORTE – Mr. Serge JACQUEMOUD- Mr. Jacky DURET -Mme Maryse MICHALAK – Mme Jannick GANIER – Mr. Pierre MORETTI- Mme Marjorie DUVERNEY-BOISIER – Mr. Jean BOCHET – Mr. Laurent DELIEUTRAZ - Mme Sylvia DUSONCHET

Absent excusé : Mr. Esther VACHOUX (pouvoir à Mme REMILLON)

Public : 0

- 1) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 Octobre, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
- 2) Madame Le Maire expose à l'assemblée que le projet de construction du groupe scolaire semble être éligible à l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 accordée par l'Etat et destinée à soutenir essentiellement les projets d'investissement des petites communes situés en milieu rural. Le montant de la dépense subventionnable est cependant plafonné à 1000 000 € H.T. et le montant de la subvention à 500 000€. Vu le plan de financement prévisionnel ; le conseil décide de solliciter l'Etat au titre de la DETR, au taux et sur le base subventionnable les plus larges possibles.
- 3) Le conseil approuve la modification des statuts du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe portant sur les points suivants :
 - Elargissement du périmètre du syndicat à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte et son adhésion aux compétences « Eau potable », « Assainissement collectif et non collectif » suite aux études effectuées,
 - Substitution de la Communauté de Communes Arve et Salève en lieu et place de ses 8 communes membres pour les compétences « Rivières », « Eau potable et « Assainissement collectif et non collectif »,
 - Intégration des communes de la Vallée Verte à la possibilité de recourir à l'appui technique du syndicat,
 - Modification de la composition du comité syndical au sein duquel la communauté de communes Arve et Salève et la Communauté de Communes de la Vallée Verte seront représentées par 16 délégués titulaires et 8 délégués suppléants dans un ordre de suppléance défini par la communauté de communes correspondante.
- 4) Madame Le Maire présente le rapport d'activités de l'année 2016 de la Communauté de Communes Arve et Salève dont un exemplaire est consultable en Mairie
- 5) Informations diverses :

Le conseil valide les devis suivants : Aménagement de l'ossuaire et remplacement du caveau provision (l'ensemble en granit gris clair) : 14 498,40 €TTC (Marbrerie Lavergnat) – Réinitialisation de tous les portables Elèves : 1 080 €TTC (Assistance Informatique) – Aménagement d'un cheminement piéton « Route de La Muraz » Avant-projet estimation par le bureau d'études Profils Etudes : 121 620 € TTC.- Contrat entretien aérothermes : 1 631,35 €TTC (Ste Parchet).

Le conseil prend bonne note des factures suivantes : Instructions des dossiers urbanisme pour 2016 : 4 248 € et pour 2017 : 2 803,50 € (S.R.B.) – Fauchage accotements routiers : 9 603,60 €TTC (E. Vachoux) – Porte W.C.public : 3 232,80 €TTC (Somann) - Arbu Info n° : 3 586 €TTC (Offset) – Tableaux en liège : 250,10 €TTC (Ets. Vachoux).

Suite à une proposition de vente de parcelles de bois (Croix Gelée et Sur La Fontaine) par un propriétaire, le conseil ne souhaite pas se porter acquéreur.

Pour information, ASTER a constaté le 2 novembre dernier des dégradations sur deux piézomètres qui ont été installés au printemps de cette année. Les marais concernés sont ceux:

- du Chênet à Arbusigny, où le piézomètre a été complètement retiré du trou. Le relevé des données indique que le vandalisme a été fait le 28/09/2017 entre 7h et 8h.

- de Mouille d'Arve à Menthonnex-en-Bornes, où un impact (balle ou plomb?) a été constaté sur le tube. Heureusement sans endommager la sonde.

Il est toujours regrettable que du matériel dégradé de cette façon.

ASTER espère pouvoir réparer les dégâts et poursuivre le suivi sur ces deux marais dans les meilleurs délais.

Dates à retenir :

11 Novembre : Rassemblement à 9h30 monument aux morts en présence des enfants

24 Novembre à 20h30 : réunion sur les compteurs LINKY à Monnetier – Mornex

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2121-25 et Code des Communes Art. R1231-9.

Secrétaire de séance
Marie BAUD

Maire
Régine REMILLON